

Inscriptions centres de loisirs : vous avez jusqu'au 20 juin !

Les centres de loisirs accueillent pendant les vacances scolaires (de 7 heures à 19 heures) les enfants âgés de 3 à 15 ans.



Le matin, les enfants doivent arriver avant 9 heures. Le soir, les départs se font à partir de 17 heures.

- Les inscriptions sont possibles en journée complète uniquement
- Les repas se prennent dans les centres de loisirs.
- Un accueil avec une tarification spécifique est prévu de 7 heures à 8 heures et de 18 heures à 19 heures.
- Les modifications de fréquentations sont possibles jusqu'à J-15 avant le début des vacances.

Dépôt des feuilles :

Les feuilles d'inscriptions et de modifications doivent impérativement être déposées dans les boîtes aux lettres de l'accueil de loisirs prévus à cet effet. Ces feuilles ne doivent en aucun cas être remises au personnel des écoles (animateurs, ATSEM, enseignants).

Si aucune préinscription n'a été effectuée, il est appliqué une majoration de 50 % du tarif horaire.

Si un enfant préinscrit est absent sans justificatif valable, la prestation sera facturée.

http://www.youtube.com/watch/6K3X1_SHroA
Infos pratiques

Les participations familiales se font en fonction du quotient familial à faire calculer au service des Régies, à la Maison de la Challe.
Tél. 01 34 48 35 54

Documents

[Fiche d'inscription vacances d'été 2022](#)

Liens utiles

[Les centres de loisirs](#)